



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Collecte continue de données qualitatives sur les opinions des Canadiens – janvier 2021

Sommaire

Rédigé pour le compte du Bureau du Conseil privé

Fournisseur : The Strategic Counsel

Numéro de contrat : 35035-182346/001/CY

Valeur du contrat : 1 618 838,00 \$

Date d'octroi du contrat : 18 décembre 2020

Date de livraison : 23 mars 2021

Numéro d'enregistrement : POR-005-19

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, prière d'écrire à por-rop@pco-bcp.ca

This report is also available in English

Canada 

Résumé

Introduction

Le Secrétariat des communications et des consultations du Bureau du Conseil privé (BCP) a confié à The Strategic Counsel (TSC) le mandat de mener des cycles de recherche par groupe de discussion auprès de membres du public un peu partout au pays, portant sur des enjeux, des événements et des initiatives stratégiques de premier plan liés au gouvernement du Canada.

L'objectif général de ce programme de recherche qualitative se décline en trois volets : analyser les dimensions et les facteurs d'influence de l'opinion publique sur les plus importants enjeux auxquels le pays est confronté; évaluer les perceptions et les attentes relatives aux mesures et aux priorités du gouvernement fédéral; orienter l'élaboration des communications du gouvernement du Canada pour qu'elles continuent de s'harmoniser avec les points de vue des Canadiennes et des Canadiens et leurs besoins en matière d'information, tout en demeurant claires et à faciles comprendre.

La recherche vise à aider le Secrétariat des communications et des consultations du BCP à remplir son mandat, qui consiste à soutenir le bureau du premier ministre dans la coordination des communications du gouvernement. Plus particulièrement, la recherche permettra de s'assurer que le BCP reste au fait des tendances émergentes et de l'opinion des Canadiens sur les enjeux de macro-niveau qui intéressent le gouvernement.

Le présent rapport dévoile les conclusions qui ressortent de douze groupes de discussion en ligne organisés entre le 6 et le 28 janvier 2021 dans de nombreuses localités du pays, à Terre-Neuve-et-

Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les détails concernant les lieux, le recrutement et la composition des groupes figurent ci-après.

Ce cycle de groupes de discussion, tenu alors que la pandémie se poursuivait au Canada, a fait une large place à la COVID-19. Il a permis d'examiner de manière approfondie un éventail de questions connexes, notamment ce que les Canadiens entendaient au sujet du gouvernement fédéral dans l'actualité, comment ils voyaient la pandémie et en quoi cela influençait leurs comportements, ce qu'ils pensaient de l'approvisionnement du pays en vaccins et leurs attentes quant au calendrier de vaccination. Certains groupes ont aussi répondu à des questions portant sur le remboursement de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et les mises à jour de l'application Alerte COVID.

En ce qui concerne les vaccins, nous avons mené des discussions plus poussées avec des participants provenant de la population générale ou de segments précis de la population (par exemple d'anciens bénéficiaires de la PCU, des aînés, des personnes réticentes à la vaccination, des Canadiens racialisés, des parents qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire), après leur avoir présenté des publicités visant à renseigner les Canadiens sur les vaccins contre la COVID-19. Des Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan ont également été invités à évaluer des messages ayant la même visée.

Outre la pandémie, les discussions ont englobé d'autres sujets comme le mot-symbole « Canada », la situation du français, les enjeux locaux à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et à l'île de Vancouver, et les questions autochtones. Les petits réacteurs nucléaires, l'itinérance, les propos haineux en ligne et les services de garde ont également compté parmi les sujets examinés en détail.

Soulignons que les résultats de la présente étude doivent être interprétés avec prudence, les conclusions d'une recherche qualitative étant de nature directionnelle et ne pouvant être attribuées à l'ensemble de la population à l'étude avec un quelconque degré de certitude.

Méthodologie

Aperçu des groupes

Public cible

- Les participants étaient des résidents canadiens âgés de 18 ans et plus.
- Les groupes ont été formés en fonction du lieu.
- Pour certains groupes, les répondants appartenaient à un segment précis de la population. Il s'agissait par exemple d'anciens bénéficiaires de la PCU, de personnes qui hésitaient à se faire vacciner, d'Autochtones, de Canadiens racialisés, d'aînés (55 ans ou plus) et de parents qui envoyaient leurs enfants à la garderie ou envisageaient de le faire d'ici douze mois.

Approche détaillée

- Douze groupes de discussion ont eu lieu dans diverses régions du Canada.
- Quatre groupes se composaient de membres de la population générale habitant de grandes villes francophones (au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba), divers endroits du Nouveau-Brunswick, de grandes villes et des villes de taille moyenne de la Saskatchewan, et l'Intérieur de la Colombie-Britannique.
- Les huit autres groupes représentaient des segments de population particuliers :
 - D'anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador et de la ville de Québec;
 - Des personnes réticentes à la vaccination habitant de grandes villes de l'Ontario et la Grande région de Montréal (GRM);
 - Des Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan;
 - Des Canadiens racialisés de grandes villes et de villes de taille moyenne de l'Alberta;
 - Des aînés (âgés de 55 ans ou plus) de l'île de Vancouver;
 - Des parents de la Région du Grand Toronto (RGT) qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire d'ici douze mois.
- Les groupes du Québec et les groupes francophones du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont été animés en français; les autres, en anglais.
- Pour ce cycle, toutes les rencontres ont eu lieu en ligne.
- Huit participants ont été recrutés dans chaque groupe afin de pouvoir compter sur la présence de six à huit personnes.
- Dans l'ensemble des lieux, 86 personnes ont participé aux discussions. Les détails sur le nombre de participants par groupe sont donnés ci-dessous.
- Chaque participant a perçu des honoraires. Les incitatifs ont varié de 90 \$ à 125 \$ par personne en fonction du lieu et de la composition du groupe.

Emplacement et composition des groupes

LIEU	GROUPE	LANGUE	DATE	HEURE (HNE)	COMPOSITION DU GROUPE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Terre-Neuve-et-Labrador	1	Anglais	6 janv.	16 h 30-18 h 30	Anciens bénéficiaires de la PCU	7
Ville de Québec	2	Français	7 janv.	18 h-20 h	Anciens bénéficiaires de la PCU	6
Ontario – Grandes villes	3	Anglais	12 janv.	18 h-20 h	Personnes réticentes à la vaccination	7
Manitoba Saskatchewan	4	Anglais	12 janv.	20 h-22 h	Autochtones	7
Alberta – Grandes villes et villes de taille moyenne	5	Anglais	13 janv.	20 h-22 h	Canadiens racialisés	8

Grande région de Montréal (GRM)	6	Français	14 janv.	18 h-20 h	Personnes réticentes à la vaccination	6
Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick	7	Français	18 janv.	18 h-20 h	Francophones – Population générale	8
Île de Vancouver	8	Anglais	20 janv.	21 h-23 h	Aînés (55 ans ou plus)	7
Nouveau-Brunswick	9	Anglais	21 janv.	18 h-20 h	Population générale	7
Région du Grand Toronto (RGT)	10	Anglais	25 janv.	18 h-20 h	Parents qui envoient ou envisagent d'envoyer leurs enfants à la garderie	7
Saskatchewan – Grandes villes et villes de taille moyenne	11	Anglais	26 janv.	20 h-22 h	Population générale	8
Intérieur de la C.-B.	12	Anglais	28 janv.	21 h-23 h	Population générale	8
Nombre total de participants						86

Principales constatations

Partie I : Conclusions relatives à la COVID-19

Le gouvernement du Canada dans l'actualité (tous les lieux)

Pour ouvrir la discussion dans les groupes de janvier, nous avons demandé aux participants ce qu'ils avaient vu, lu ou entendu récemment au sujet du gouvernement du Canada. De manière générale, les nouvelles retenues concernaient une portion restreinte de l'éventail d'activités du gouvernement fédéral. Tous groupes confondus, c'est surtout la vaccination contre la COVID-19 qui avait capté leur attention.

D'autres enjeux ont été cités, mais sans grand détail. Plusieurs participants ont mentionné le fait que des élus avaient voyagé pour des raisons personnelles et, dans quelques groupes, il a été question de la démission de la gouverneure générale. COVID-19 mise à part, l'annulation du pipeline Keystone XL par l'administration américaine a également été citée.

Réduction des gaz à effet de serre (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, résidents de grandes villes de l’Ontario qui sont réticents à la vaccination, Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan, Canadiens racialisés de grandes villes et de villes de taille moyenne de l’Alberta, résidents de la GRM qui sont réticents à la vaccination)

A priori, la plupart des participants n’avaient pas entendu parler de l’annonce récente du gouvernement du Canada au sujet de la réduction des gaz à effet de serre à l’horizon 2030.

Après avoir reçu quelques éclaircissements, ils se sont déclarés en faveur de nouvelles mesures de réduction des gaz à effet de serre. Presque tous ont dit qu’ils appuieraient davantage l’idée d’accroître le prix du carbone si l’on répondait à leurs nombreuses questions.

Deux des groupes devaient indiquer s’ils avaient entendu parler des paiements de l’Incitatif à agir pour le climat. Cette initiative était pratiquement inconnue dans tous les groupes et les participants n’en avaient généralement pas entendu parler.

Pour conclure cette série de questions, nous avons demandé aux participants si, selon eux, le paiement qu’ils recevraient en lien avec la tarification du carbone serait supérieur, inférieur ou à peu près équivalent aux coûts qu’ils paieraient dans le cadre de la tarification de la pollution. La plupart s’attendaient à perdre au change, mais beaucoup ont reconnu qu’ils ne savaient pas.

Perspectives sur la COVID-19 (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, grandes villes francophones, aînés de l’île de Vancouver, Nouveau-Brunswick, parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Intérieur de la Colombie-Britannique)

Les participants de plusieurs groupes ont discuté de l’évolution de la COVID-19 et de ses répercussions dans leur vie.

Comportements (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, grandes villes francophones, aînés de l’île de Vancouver, Nouveau-Brunswick, parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Intérieur de la Colombie-Britannique)

La plupart des participants étaient préoccupés par les taux de transmission du virus et continuaient d’appliquer les mesures de santé publique recommandées, tels le port du masque, la désinfection des mains et l’éloignement physique. Ils ne voyaient pas de changement à la situation qui justifie de modifier leurs habitudes. Quelques personnes ont mentionné avoir fait certains ajustements; par exemple, ils limitaient leurs courses et sorties, s’isolaient, respectaient plus scrupuleusement les consignes sanitaires et les ordres de confinement et s’intéressaient de plus près aux sites Web traitant de la COVID-19.

Impacts de la COVID-19 (parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Intérieur de la Colombie-Britannique)

Les participants avaient généralement pris le pli de la vie en temps de pandémie et apprivoisé l'arsenal de directives et de mesures de santé publique. Ils avaient l'impression qu'une application plus stricte de ces dernières permettrait de tourner la page de la pandémie plus rapidement. Il n'empêche, certains étaient fatigués des restrictions, en particulier de ne pas pouvoir rendre visite à des parents âgés. D'autres ont exprimé leurs frustrations face au manque d'interactions sociales, à l'obligation de porter le masque au travail et à l'annulation des activités de groupe.

Les parents s'irritaient également de la situation. Ils trouvaient la conciliation travail-vie personnelle difficile et s'inquiétaient des répercussions du confinement et de l'annulation des activités sportives, récréatives et autres sur le comportement de leurs enfants. Beaucoup ont dit qu'ils s'ennuyaient des visites chez les grands-parents et qu'ils étaient moins patients avec leurs enfants. En ce qui concerne la situation actuelle, la plupart des parents la trouvaient plus difficile qu'au printemps dernier. Bien qu'au début, ils s'étaient réjouis de l'occasion inattendue de passer plus de temps avec leurs enfants, il semble qu'un an plus tard la cohabitation étroite créait des frictions.

Relativement peu de parents craignaient d'envoyer leurs enfants à garderie ou s'inquiétaient que les enfants soient des vecteurs de transmission de la COVID-19 au sein de la famille. Les bienfaits de la socialisation et l'atténuation des risques pour la santé mentale associés à l'isolement ou au confinement des enfants semblaient avoir préséance. Les parents ont suggéré d'aider les exploitants de garderie à accroître le ratio personnel-enfants, afin que les enfants puissent être mieux répartis dans les locaux et respecter la distanciation physique. Ils ont recommandé que les tests de dépistage du personnel et le nettoyage des lieux soient plus fréquents.

Performance du gouvernement du Canada (grandes villes francophones, Nouveau-Brunswick, parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan)

Les participants de plusieurs groupes ont été invités à commenter la performance du gouvernement du Canada durant la pandémie. Ils ont généralement félicité le gouvernement du Canada d'avoir tenté par tous les moyens possibles d'aider les gens à tenir le coup durant une période de turbulence sans précédent. Ils jugeaient en particulier qu'il avait fait du bon travail sur le plan de la communication avec le public, de la prestation de soutiens financiers et de la fermeture des frontières.

Cela dit, quelques domaines susceptibles d'améliorations ont été signalés. Certains participants souhaitaient que le gouvernement fédéral durcisse les restrictions et uniformise les directives à l'échelle nationale. D'autres réclamaient un complément d'aide pour les entreprises. Enfin, quelques-uns ont mentionné qu'une meilleure préparation, surtout dans le dossier des vaccins, aurait permis de hâter la fin de la pandémie et la relance économique.

Les aînés ont eu des commentaires élogieux sur le soutien offert par le gouvernement fédéral aux personnes de leur groupe d'âge. Ils ont toutefois précisé qu'il y avait des lacunes évidentes, en particulier dans les centres de soins de longue durée. Ils ont noté que la pandémie avait révélé

plusieurs faiblesses dans ce secteur et estimaient que le gouvernement du Canada avait maintenant la possibilité à la fois de bonifier son financement et d'instaurer un cadre réglementaire plus rigoureux auquel les provinces seraient tenues d'adhérer.

Restrictions de voyage (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec)

Beaucoup de participants étaient au courant des directives sur les voyages internationaux annoncées récemment, qui obligent les voyageurs à présenter un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 avant le départ et à effectuer une quarantaine à leur arrivée. La plupart préconisaient même de restreindre davantage les déplacements non essentiels et de veiller à faire respecter les exigences de dépistage et de quarantaine. Plusieurs se sont dits inquiets des nouveaux variants venant du Royaume-Uni et croyaient que l'on devrait interrompre les voyages pendant une période d'au moins trois ou quatre mois. Pour ce qui est des autres mesures que le gouvernement du Canada pourrait prendre, les participants ont proposé : l'arrêt complet des voyages, surtout en provenance de pays à risque élevé, et plus de latitude pour les déplacements non essentiels au Canada.

Publicités sur les vaccins (résidents de grandes villes de l'Ontario qui sont réticents à la vaccination, Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan, Canadiens racialisés de grandes villes et de villes de taille moyenne de l'Alberta, résidents de la GRM qui sont réticents à la vaccination, aînés de l'île de Vancouver)

Nous avons montré aux participants trois concepts élaborés par le gouvernement du Canada pour une éventuelle campagne publicitaire sur le vaccin contre la COVID-19 destinée aux médias sociaux et aux plateformes en ligne. Nous avons présenté deux versions de chaque concept aux participants de tous les groupes, sauf celui composé d'aînés de l'île de Vancouver. Nous leur avons mentionné que les concepts étaient à un stade précoce d'élaboration, et non à l'état définitif. Dans un groupe d'aînés (de l'île de Vancouver), nous avons montré une seule version de chacun des trois concepts sous forme de bannière.

Nous avons demandé aux participants de regarder séparément chaque concept, avant de recueillir leurs impressions et leurs réactions sur chacun. À la fin de la discussion, ils ont été invités à choisir le concept qu'ils préféraient parmi les trois. Les trois concepts ont été désignés comme suit et ils se trouvent tous dans les résultats détaillés et en annexe :

- Une dose de faits
- Les vaccins et vous
- Demandez à un expert

Tout compte fait, les participants préféraient en général le concept « Les vaccins et vous », à quelques exceptions près parmi les groupes. Ce concept a trouvé écho chez la plupart des participants en raison de son ton plus personnel, engageant et authentique. Beaucoup trouvaient fort pertinente la question sur les effets secondaires, surtout chez les groupes ayant exprimé une certaine réticence à se faire vacciner. Les participants ont souligné le caractère inclusif des images employées dans ce concept et

aimaient l'optimisme et la positivité qui s'en dégagent, qu'ils attribuaient au style bande dessinée, à la palette de couleurs et au contenu des images. Selon eux, l'un des principaux points forts de ce concept est qu'il véhicule directement ce que les gens pensent et ressentent à propos des vaccins, plutôt que ce qu'ils connaissent à ce sujet.

Les opinions relatives aux deux autres concepts, « Une dose de faits » et « Demandez à un expert » étaient plus partagées et négatives. La principale critique formulée concernant « Une dose de faits » est que le concept ne correspondait pas aux attentes des participants. Beaucoup auraient aimé que le contenu aborde un fait essentiel sur les vaccins digne d'intérêt pour la population. Il manquait quelque chose selon eux, car le contenu ne relayait aucune nouvelle information. Ils s'attendaient à ce que la publicité soit plus informative et fournisse des renseignements qui susciteraient un intérêt et un enthousiasme pour la vaccination. Ce concept leur semblait quelque peu générique et certains n'ont pas aimé le ton du message les incitant à se faire vacciner, le jugeant agressif. Il était toutefois le préféré des aînés (de l'île de Vancouver), qui aimaient le rappel sur la protection offerte par les vaccins dans la première phrase et trouvaient rassurantes les informations spécifiques et actuelles véhiculées par ce concept. Selon eux, il fallait revenir sur l'importance pour les Canadiens d'être vaccinés s'ils souhaitent recommencer à voir leur famille et à voyager, au lieu de parler de l'efficacité, de la mise au point et des effets secondaires possibles des vaccins.

Certains participants avaient un penchant pour le concept « Demandez à un expert », compte tenu des nombreuses interrogations qu'ils avaient au sujet des vaccins contre la COVID-19, mais, dans l'ensemble, le concept ne répondait pas aux principales questions. Les participants trouvaient que le ton employé était un peu sec et que le concept, à l'instar de la publicité « Une dose de faits », était générique et ne les aidait pas vraiment à mieux comprendre comment fonctionnent les vaccins. En général, ils estimaient que ce concept portait à confusion en plus d'être vague et peu rassurant. De plus, ils jugeaient l'approche ou le style employé condescendant et insensible aux inquiétudes et aux questions de la population à propos des vaccins. Même s'ils ont eu de la difficulté à départager les concepts, les participants autochtones ont accordé une préférence au concept « Demandez à un expert ». Cela leur plaisait d'être informés par un expert autochtone crédible et une telle approche renforçait leur sentiment de sécurité par rapport à la vaccination.

Vaccins contre la COVID-19 (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, grandes villes francophones, aînés de l'île de Vancouver, Nouveau-Brunswick, résidents de grandes villes de l'Ontario qui sont réticents à la vaccination, Canadiens racialisés de grandes villes et de villes de taille moyenne de l'Alberta, résidents de la GRM qui sont réticents à la vaccination, parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Intérieur de la Colombie-Britannique)

Dans plusieurs groupes tenus au mois de janvier, les participants ont pu exposer leurs points de vue sur les vaccins contre la COVID-19, notamment ce qu'ils avaient entendu à ce sujet, leurs impressions de la performance du gouvernement du Canada sur le plan de l'achat et de la distribution des vaccins, leurs attentes relatives au calendrier de vaccination et leur position personnelle sur la vaccination.

Nouvelles entendues au sujet des vaccins contre la COVID-19 (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, grandes villes francophones, aînés de l'île de Vancouver, Nouveau-Brunswick)

Les participants des groupes énumérés ci-dessus avaient entendu divers reportages et annonces au sujet des vaccins contre la COVID-19, portant sur les aspects suivants :

- La cadence de la distribution – Quelques participants trouvaient que la distribution avançait à bon rythme, mais d'autres pensaient qu'elle progressait plus lentement que prévu.
- Les effets secondaires, l'efficacité et l'innocuité – Plusieurs participants avaient entendu dire que le vaccin provoque parfois des réactions (allergiques, par exemple). D'autres ont mentionné que des informations circulant dans divers médias remettaient en question la fiabilité, l'efficacité et l'innocuité des vaccins.

Évaluation de la performance du gouvernement du Canada (parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Intérieur de la Colombie-Britannique)

Achat et distribution des vaccins

Les participants croyaient dans une large mesure que le gouvernement du Canada s'acquittait relativement bien de la tâche d'approvisionner le pays en vaccins et d'assurer leur distribution. La plupart lui ont reconnu le mérite de s'être approvisionné auprès d'un large éventail de fabricants et d'avoir veillé à ce que le personnel de la santé compte parmi les premiers groupes à être entièrement vaccinés.

Certains ont également noté les difficultés qu'il y avait à coordonner une entreprise de cette envergure avec les provinces et les territoires, saluant au passage les sommes considérables que le gouvernement fédéral consacrait à l'achat de doses. Cependant, plusieurs participants ont déploré que le Canada ne soit pas équipé pour produire les vaccins sur place, car cela crée une forte dépendance à l'égard des fabricants étrangers.

Comparaison avec d'autres pays

Lorsque nous avons demandé aux participants de situer le Canada par rapport à d'autres pays pour ce qui est de vacciner la population, la plupart ont affirmé que le processus avançait au compte-gouttes et que le Canada soutenait mal la comparaison. À la lumière d'une série d'indicateurs, beaucoup croyaient que le Canada se classait loin derrière ses homologues. Quelques-uns se posaient des questions sur le travail de planification du gouvernement fédéral avant la réception des doses.

Plan de vaccination du gouvernement du Canada (grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Intérieur de la Colombie-Britannique)

Nous avons invité les participants à nous faire part de leurs réactions après avoir lu trois énoncés décrivant le plan de vaccination du gouvernement du Canada.

Bien que les énoncés aient généralement paru rassurants, certains participants avaient des doutes sur leur crédibilité ou pensaient que le gouvernement du Canada se montrait trop optimiste à l'égard du calendrier de vaccination et des progrès réalisés. D'autres étaient d'avis que les énoncés contredisaient des informations d'autres sources et quelques-uns trouvaient prématuré de faire ce type d'assertions.

À la question de savoir lequel des messages rassurait le plus sur le plan de vaccination du Canada, les réponses ont varié. Quelques participants ont préféré *Le Canada est en bonne voie de vacciner toutes les personnes qui le souhaitent d'ici la fin du mois de septembre*. D'autres, à l'inverse, jugeaient cet énoncé le moins rassurant des trois et croyaient ce délai peu susceptible d'être respecté.

Certains se sont dits plus rassurés à la lecture du message suivant : *Le Canada vaccine ses citoyen(ne)s à un rythme deux fois supérieur au taux mondial*. D'autres, en revanche, reprochaient à cette assertion d'être un peu vague : étant donné que le Canada fait partie des pays avancés et qu'il est membre du G7, il leur paraissait sans intérêt de mesurer ses progrès par rapport au taux de vaccination mondial.

Nous avons ensuite demandé aux participants de relire les énoncés pour nous indiquer, cette fois, lequel des trois était le plus mauvais ou le moins utile. La discussion a surtout porté sur l'énoncé *Le Canada vaccine ses citoyen(ne)s à un rythme deux fois supérieur au taux mondial*, qui a eu tendance à moins convaincre, pour plusieurs raisons.

Calendrier de vaccination (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, grandes villes francophones, aînés de l'île de Vancouver, Nouveau-Brunswick)

Plusieurs participants avaient entendu aux nouvelles que le gouvernement du Canada s'était donné pour objectif de vacciner l'ensemble de la population admissible d'ici septembre 2021, un délai qui leur paraissait acceptable. Par ailleurs, la question de savoir quelle serait une date cible raisonnable pour terminer la vaccination au Canada a suscité des réponses variées.

Les participants devaient ensuite indiquer à quel moment ils pensaient être en mesure de recevoir un vaccin. Une multitude d'estimations ont été données; ils pensaient se faire vacciner au printemps ou à l'été, dans certains cas en septembre, conformément aux prévisions du gouvernement du Canada, au cours de l'automne ou de l'hiver, d'ici la fin de 2021 ou même au début de l'année prochaine. Bien que les participants espéraient recevoir leur dose le plus rapidement possible, leurs commentaires ont révélé qu'ils ne s'inquiétaient pas outre mesure du moment précis de la vaccination.

Intentions et réticences en matière de vaccination

Intention de se faire vacciner (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, grandes villes francophones, aînés de l'île de Vancouver, Nouveau-Brunswick; parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Intérieur de la Colombie-Britannique)

Dans plusieurs des groupes, il a été demandé aux participants s'ils comptaient se faire vacciner. La plupart ont indiqué que oui, tandis que les autres étaient dans le doute ou avaient décidé de s'abstenir.

Les participants qui hésitaient ou ne souhaitaient pas être vaccinés ont soulevé une foule d'inquiétudes et de problèmes possibles. Questionnés sur les facteurs susceptibles d'influencer leur décision, ils ont mentionné : les taux de réussite, les temps d'attente pour recevoir le vaccin, le nombre accru de personnes inoculées et la diffusion de témoignages favorables de leur part.

Réticence à la vaccination (résidents de grandes villes de l'Ontario qui sont réticents à la vaccination, Canadiens racialisés de grandes villes et de villes de taille moyenne de l'Alberta, résidents de la GRM qui sont réticents à la vaccination)

Nous avons poussé plus loin la question de la réticence à la vaccination dans quelques groupes. Certains participants estimaient courir peu de risques et, par conséquent, ne voyaient pas d'inconvénient à différer leur rendez-vous ou à faire partie des derniers vaccinés.

Beaucoup ont exprimé des préoccupations semblables à celles relevées plus haut, qui contribuaient à renforcer leur position à l'égard du vaccin, ainsi qu'un penchant pour les solutions ne relevant pas de la médecine classique. De plus, certains ont évoqué leur manque de confiance dans la prise de décisions entourant le développement des vaccins. Quelques autres mettaient en doute l'efficacité du vaccin; ils se demandaient s'il éviterait au récipiendaire de tomber malade et s'il freinerait réellement la contagion. Plusieurs s'interrogeaient également sur la protection qu'offriraient les vaccins contre les nouveaux variants de la COVID-19.

À la question de savoir si les concepts publicitaires qu'ils venaient de voir les inciteraient à réévaluer leur choix ou les encourageraient à se faire vacciner, la plupart ont répondu par la négative. L'accès à des renseignements et des données objectives supplémentaires aiderait à accroître leur confiance et, au final, à les faire pencher pour la vaccination.

Messages sur les vaccins (Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan)

Les participants autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan ont été invités à lire et commenter une série d'énoncés traitant des vaccins contre la COVID-19.

Dans la majorité des cas, le message qui suit a été jugé le plus important : *Le vaccin COVID-19 est maintenant disponible pour les aîné(e)s autochtones de plus de 70 ans. Celui-ci les protégera et il est sécuritaire même pour ceux qui ont des conditions médicales sous-jacentes.* Les participants ont expliqué que cet énoncé les rassurait et mettait en évidence le rôle important que joue le vaccin pour protéger leurs proches.

Cet autre message a également suscité l'approbation : *La COVID-19 peut être dévastatrice pour les personnes qui ont des conditions médicales sous-jacentes, comme les maladies cardiaques et le diabète. Les nouveaux vaccins les protégeront.* Étant préoccupés par le taux de mortalité du virus, de nombreux participants ont apprécié que le message parle des personnes les plus à risque et de la protection offerte par le vaccin.

Enfin, beaucoup ont aussi aimé l'honnêteté et l'authenticité d'un troisième énoncé, du fait qu'il précise les segments de population auprès desquels le vaccin a été testé ou pas : *Les peuples autochtones ont*

participé aux essais du vaccin COVID-19, qui se sont révélés sûrs et efficaces pour eux. D'autres groupes, tels que les enfants et les femmes enceintes, n'ont pas été testés, c'est pourquoi ils ne sont pas recommandés pour le déploiement initial de la vaccination.

Application Alerte COVID (grandes villes ou villes de taille moyenne de la Saskatchewan)

Le groupe de résidents de la Saskatchewan a eu une discussion au sujet de l'application Alerte COVID et de son développement continu. La conversation a porté sur la connaissance de l'application et de ses mises à jour récentes, et sur l'opinion qu'en avaient les participants.

Nous leur avons d'abord demandé s'ils connaissaient cette application mise au point par le gouvernement du Canada. Tous en avaient entendu parler, mais seules quelques personnes l'avaient téléchargée. En ce qui concerne son fonctionnement, ils étaient assez bien renseignés et ont pu décrire plusieurs de ses caractéristiques.

Afin de nous assurer que tout le monde avait un minimum de connaissances, nous avons fourni au groupe une description sommaire de l'application (incluse dans la section des résultats détaillés).

Nous avons ensuite affiché une série de messages (également inclus dans les résultats détaillés) conçus par le gouvernement du Canada pour renseigner le public sur les modifications apportées à Alerte COVID, en invitant les participants à faire part de leurs réflexions et préoccupations liées au développement continu de l'application et à sa mise à jour prochaine.

Dans l'ensemble, les participants étaient favorables aux changements envisagés, malgré quelques voix plus sceptiques, inquiètes à l'idée que la collecte de données supplémentaires entraîne une atteinte plus grave aux libertés individuelles et la communication de renseignements personnels à des tiers.

Certains participants ont fait remarquer que les messages clarifiaient la collecte de données effectuée par l'application et apaisaient leurs craintes liées au respect de la vie privée. De leur point de vue, tant que l'application ne recueillait pas de renseignements personnels, les améliorations visant son fonctionnement ou son efficacité étaient une bonne chose.

Du côté des participants qui avaient déjà téléchargé Alerte COVID, tous étaient d'accord pour dire que les messages ne changeaient rien à la probabilité qu'ils conservent ou non l'application sur leur téléphone. Les autres ont eu des réponses assez neutres lorsque nous leur avons demandé s'ils seraient plus enclins ou moins enclins à la télécharger, ayant pris connaissance des messages et des modifications à venir.

Pour conclure la discussion, les participants ont été invités à faire part de leurs préoccupations relatives au respect de la vie privée dans le contexte de l'utilisation d'Alerte COVID. La perspective d'une incursion dans leur vie privée ne semblait généralement pas trop les inquiéter. Cela dit, il y a eu quelques commentaires sur la perte de liberté personnelle susceptible de se produire lorsqu'on s'inscrit à une application, quelle qu'elle soit.

Remboursement de la PCU (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, résidents de grandes villes de l'Ontario qui sont réticents à la vaccination, Canadiens racialisés de grandes villes et de villes de taille moyenne de l'Alberta)

Performance du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'aide financière en période de COVID-19

Dans l'ensemble, les participants étaient d'avis que le gouvernement du Canada avait fait du bon travail pendant la pandémie en ce qui concerne le soutien financier offert aux personnes touchées par la COVID-19. Sur une note positive, la mise en œuvre rapide de la PCU a été vue comme un soutien inestimable pour maintes personnes qui auraient été autrement confrontées à des situations personnelles difficiles. Les participants ont mentionné à plusieurs reprises que les intentions de la PCU étaient bonnes et que le Canada avait mieux réussi que d'autres pays (particulièrement les États-Unis) pour ce qui est de la prestation d'aide financière. L'aspect jugé le plus préoccupant était que le financement de ces mesures risquait d'avoir lieu aux dépens d'autres services sociaux, qui pourraient faire face à des réductions dans l'avenir afin de compenser cette dépense, ou que la dette contractée constituerait un fardeau important pour la prochaine génération de contribuables. Certains participants ont noté qu'il aurait fallu mieux cibler la PCU (ce qui aurait peut-être permis de prolonger le programme dans sa version initiale) et d'autres ont signalé des défis liés à la mise en œuvre et au soutien (notamment des difficultés en traitant avec l'Agence du revenu du Canada).

À la question de savoir si la performance du gouvernement fédéral en matière d'aide financière s'était améliorée ou détériorée, la plupart des participants ont répondu qu'elle était restée sensiblement la même. Selon eux, ceux qui étaient dans le besoin en raison de la COVID-19 étaient en mesure de recevoir de l'aide et le gouvernement du Canada avait toujours de bonnes intentions en offrant les programmes actuels. Les participants qui trouvaient que la performance du gouvernement du Canada s'était améliorée estimaient que ce dernier avait maintenant accès à plus d'information, ce qui lui permettait de mieux adapter ses programmes. Le processus de sélection des demandes avait gagné en efficacité et les bénéficiaires potentiels avaient beaucoup plus d'explications à leur disposition. Les participants qui étaient d'avis que la performance s'était détériorée ont avancé que les critères étaient devenus trop stricts et que, malgré un soutien financier individuel utile, les véritables enjeux à être abordés dans le cadre de la pandémie étaient ailleurs.

Remboursement de la PCU

La plupart des participants avaient été informés, par l'entremise des sources médiatiques conventionnelles et du bouche-à-oreille, que les bénéficiaires de la PCU qui n'étaient pas admissibles aux prestations devaient les rembourser. Ils avaient même entendu dire que dans de nombreux cas, des lettres officielles exigeant le remboursement avaient déjà été envoyées. Les participants croyaient que certaines personnes auraient à effectuer des remboursements parce qu'elles avaient fait une demande sans être sûres des critères ou en ayant mal compris certains termes, mais qu'il y avait aussi des cas de fraude (p. ex. une demande en double faite intentionnellement auprès de l'ARC et de l'assurance-emploi).

Nous avons présenté l'éclaircissement qui suit aux participants : *Le gouvernement du Canada a annoncé récemment que les paiements versés à une personne qui, par la suite, est jugée non admissible doivent être remboursés. Toutes personnes qui ont reçu par erreur plusieurs paiements ou des paiements pour lesquels elles n'étaient pas admissibles devraient entreprendre le processus de remboursement si elles ne l'ont pas déjà fait.*

Lorsque nous avons sollicité leurs réactions, la majorité des participants ont jugé que le gouvernement fédéral avait adopté une position raisonnable et qu'il était normal que ceux qui ont reçu des paiements de la PCU auxquels ils n'avaient pas droit doivent les rembourser. Ils estimaient cependant que certaines situations réalistes pouvaient compliquer le remboursement, notamment parce qu'il était souvent difficile de recouvrer des fonds quelles que soient les circonstances, parce que l'argent avait probablement déjà été dépensé pour des besoins essentiels, ou parce que certains Canadiens à faible revenu étaient dans l'incapacité d'effectuer un quelconque remboursement.

Nous avons ensuite demandé aux participants laquelle des trois options suivantes était la plus sensée, dans le cas des Canadiens qui ont reçu la PCU par erreur :

- Ils devraient tous être tenus de la rembourser;
- Déterminer si une personne est tenue de la rembourser ou non devrait être fait au cas par cas;
- Il devrait y avoir des exceptions pour les personnes en situation de pauvreté.

Dans l'ensemble, les participants se sont dits légèrement favorables au deuxième énoncé, *Déterminer si une personne est tenue de la rembourser ou non devrait être fait au cas par cas*, mais les deux autres options ont également obtenu leur approbation. Ils reconnaissaient que les personnes vivant dans la pauvreté auraient de la difficulté à rembourser les sommes perçues en trop, mais que cet enjeu et d'autres étaient pris en compte dans le deuxième énoncé. D'autres Canadiens aussi se heurtaient toujours à des circonstances difficiles en raison de la pandémie et faisaient peut-être face à des problèmes particuliers à l'heure actuelle qui pourraient être examinés au cas par cas. Une mise en garde à propos du deuxième énoncé était que toute politique fondée sur des situations individuelles serait probablement plus dispendieuse à mettre en œuvre et qu'il devrait y avoir une analyse coûts-avantages au moment de choisir la façon de récupérer les paiements en trop de la PCU.

Discussion ciblée (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec)

La poursuite des discussions avec les participants de ces deux groupes, tous d'anciens bénéficiaires de la PCU, a permis d'approfondir plusieurs aspects liés au remboursement de la PCU. Le premier était de savoir s'ils pensaient ou non que les Canadiens devraient payer ce qu'ils doivent avant la date limite de production des déclarations de revenus (à la fin du mois d'avril) ou être autorisés à rembourser la somme due sur un certain nombre de mois ou d'années. La plupart penchaient pour un délai supplémentaire de quelques mois plutôt que d'années. Dans le même ordre d'idées, nous avons demandé aux participants si les travailleurs autonomes qui ont touché la PCU par erreur, parce qu'ils ont mal compris les critères d'admissibilité, devraient être traités de la même manière ou différemment que les Canadiens qui ont un employeur. La plupart ont recommandé que le traitement soit identique,

en soulignant qu'il n'y avait pas de réelle différence entre eux, puisqu'ils ont tous eu besoin de soutien financier pour les mêmes raisons et qu'il s'agit de travailleurs canadiens dans les deux cas.

La discussion a ensuite porté sur les questions fiscales. Nous avons demandé aux participants s'ils savaient que les paiements de la PCU étaient imposables. Presque tous les anciens bénéficiaires de la PCU ont affirmé que oui et que ces prestations devraient être incluses dans les prochaines déclarations de revenus. Ce point suscitait de nombreuses inquiétudes. Certains participants ont affirmé ne pas avoir été en mesure de mettre la somme de côté pour plusieurs raisons (p. ex., responsabilités familiales, précarité du travail). La majorité estimait que les bénéficiaires de la PCU devraient se voir accorder une fenêtre de remboursement plus longue pour payer leurs impôts, car nombre d'entre eux avaient peut-être été mal informés au départ, vivaient une situation financière difficile ou traversaient des moments éprouvants en raison de la pandémie, ce qui justifiait une certaine clémence.

Partie II : Autres enjeux

Mot-symbole du Canada (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, Nouveau-Brunswick)

Les participants ont discuté des éléments leur permettant de déterminer que des communications ou des informations émanent du gouvernement fédéral, ainsi que du mot-symbole « Canada » et de ses associations.

La capacité de reconnaître les communications du gouvernement du Canada variait quelque peu selon le média. Visuellement, la plupart des participants tâchaient de repérer le logo du gouvernement du Canada (le drapeau canadien), mais se fiaient également à la présence d'une palette de couleurs, d'un modèle ou d'un style habituellement associés aux communications fédérales. Certains ont fait allusion au nom de domaine reconnaissable des sites Web et des adresses de courrier électronique (p. ex., xxx.gc.ca). Plusieurs ont évoqué la musique ou « l'indicatif sonore » dont s'accompagnent les publicités et messages du gouvernement du Canada diffusés à la télévision, à la radio et dans les médias sociaux, de même que la formulation standard qui vient souvent les conclure en nommant le commanditaire (p. ex., « un message du gouvernement du Canada »).

Lorsque nous avons présenté le mot-symbole du Canada aux participants, tous l'ont reconnu. Les opinions y étaient généralement favorables : ils l'associaient à la fierté envers le pays et le considéraient comme une représentation officielle du gouvernement du Canada. Selon les participants, ce symbole apposé à des produits ou des informations était un gage de légitimité et d'authenticité, car il attestait sa source ou son promoteur.

À la question de savoir pourquoi le gouvernement du Canada recourait à ce symbole dans ses communications, la plupart des participants ont répondu que cela permettait d'améliorer la reconnaissance et de renforcer les efforts de valorisation de la marque du gouvernement fédéral, tout comme les grandes sociétés se servent de leur logo pour bâtir leur identité et leur capital de marque.

Ils s'attendaient à retrouver ce symbole sur les propriétés, les publicités, les communications et le courrier du gouvernement du Canada.

Peu importe le groupe, la plupart des participants faisaient confiance à l'information accompagnée du mot-symbole « Canada » et ont fait remarquer que le symbole lui-même signifiait qu'ils pouvaient compter sur la légitimité de l'information. Cela dit, certains étaient inquiets de la prolifération des courriels frauduleux, notant qu'il ne serait pas compliqué de copier le mot-symbole ou d'en produire une version numérique modifiée. D'après eux, il valait toujours mieux vérifier l'information provenant de sources en apparence légitimes, surtout en ligne.

Langue française (anciens bénéficiaires de la PCU de la ville de Québec, résidents de la GRM qui sont réticents à la vaccination, grandes villes francophones, aînés de l'île de Vancouver, Nouveau-Brunswick, parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire)

Les discussions sur la langue française au Canada variaient d'une région à l'autre. Dans l'ensemble, cet enjeu national a suscité peu d'opinions tranchées.

Trois des groupes de discussion au cours desquels cet enjeu a été abordé ont eu lieu auprès de résidents du Québec (dont celui des grandes villes francophones, qui comptait cependant des personnes de l'Ontario, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick). La plupart de ces participants n'étaient pas optimistes quant à la situation de la langue française. Ils estimaient que le français était encore menacé, malgré les mesures prises pour le protéger.

Nous avons demandé aux participants des groupes de francophones s'ils pensaient que le gouvernement du Canada en faisait assez pour protéger la langue française. La majorité des participants ont répondu par la négative. À leur avis, le gouvernement du Canada devrait offrir plus de programmes à l'échelle du pays pour aider les gens à apprendre le français à partir d'un jeune âge dans le système scolaire, en particulier les Néo-Canadiens.

Il fallait selon eux prendre des mesures pour protéger la langue française parce que c'est l'une des deux langues officielles du Canada et cela suffisait pour convaincre davantage de Canadiens à prendre part aux programmes d'enseignement en français. Ils pensaient aussi que le français fait partie de la culture canadienne et devrait donc être protégé et que les francophones devraient pouvoir aller n'importe où au Canada et être en mesure de recevoir des services en français.

Nous avons également invité les participants des quatre groupes qui n'ont pas été tenus auprès de résidents du Québec à s'exprimer sur la situation de la langue française au Canada. Un large soutien a été exprimé en faveur de l'utilisation du français, de sa place dans l'identité canadienne et des programmes d'immersion en français, mais les participants reconnaissaient aussi que très peu parlaient cette langue à l'ouest d'Ottawa. L'apprentissage du français était considéré comme un atout dans le cadre des études et utile pour les demandes d'emploi et pour certains postes en particulier, mais, dans l'ensemble, il n'était pas considéré comme profondément ancré dans la culture nationale.

Certains de ceux qui pensaient que les occasions d'utiliser le français se faisaient trop rares voulaient dire que les efforts pour protéger cette langue étaient insuffisants. Beaucoup de participants dans ces groupes estimaient que le gouvernement du Canada n'en faisait pas assez pour protéger la langue française. Quelques-uns sont allés plus loin et ont avancé qu'il fallait aussi s'efforcer de protéger la culture française, dans son ensemble. D'autres jugeaient que le régionalisme actuel constituait l'approche la plus réaliste.

Diverses mesures qui pourraient être prises pour soutenir la langue française ont été discutées avec les participants. Voici la première : *Veiller à ce que les lieux de travail sous réglementation fédérale (par exemple, les banques, les sociétés de télécommunications, les compagnies aériennes) qui fonctionnent dans des communautés francophones ou bilingues doivent avoir le français comme l'une des langues de travail. Cela signifie que les employés sont capables de faire leur travail en français et que leurs employeurs communiquent avec eux en français également.*

Cette idée a fait l'unanimité chez les participants des groupes de francophones. Les participants ont toutefois formulé une réserve, estimant que l'obligation de fournir des services en français devrait peut-être s'appliquer seulement au Québec et être facultative dans les autres provinces. Les opinions divergeaient quelque peu dans les groupes d'anglophones. L'idée ne s'est pas heurtée à une vive opposition, mais tous convenaient que la demande, non un décret, devait dicter toute décision sur la disponibilité de services en français.

La deuxième mesure que nous avons présentée est la suivante : *Augmenter l'immigration en provenance des pays francophones.*

Deux des groupes de francophones étaient fortement en faveur de cette mesure, contrairement aux participants du groupe de grandes villes francophones. Ces derniers avaient l'impression qu'il y avait déjà beaucoup d'immigrants francophones et qu'il fallait plutôt trouver des ressources suffisantes pour faire face à la situation actuelle. Peu de participants des groupes d'anglophones se sont ralliés à cette mesure, jugeant qu'elle privilégiait des personnes aux dépens d'autres pour des motifs culturels. Selon eux, elle faisait injustement passer un groupe linguistique avant ceux qui avaient suivi ou suivaient présentement les étapes du système d'immigration.

Donner la priorité aux professeur(e)s de français dans les catégories d'immigration, afin que les programmes d'immersion en français puissent être étendus en dehors du Québec.

Cette mesure a suscité pratiquement les mêmes réactions chez les sept groupes que l'idée précédente, à savoir augmenter l'immigration en provenance des pays francophones. Les groupes de francophones, sauf ceux des grandes villes francophones, y étaient favorables, tandis que les participants des quatre groupes d'anglophones ont exprimé toutes sortes de réserves. Les participants comparaient cette mesure proposée à l'augmentation de l'immigration francophone. Comme nouvelle idée, les participants ont suggéré de former davantage de professeurs de français parmi la population canadienne.

Enfin, voici la dernière proposition de mesure que nous avons présentée aux fins de discussion : *Exiger que l'ensemble des juges de la Cour suprême soient bilingues.*

Les participants des trois groupes de francophones ont appuyé sans réserve cette idée. D'après eux, elle témoignerait d'un leadership national en matière de bilinguisme. Cette idée a été plus amplement débattue dans les groupes d'anglophones, qui étaient unanimement contre. Ils étaient favorables à ce que des juges de la Cour suprême maîtrisent le français, compte tenu de l'importance de la population francophone au Canada et du fait que le Canada possède deux langues officielles. Ils estimaient cependant qu'une telle règle ne serait pas nécessaire puisque le pays est multilingue, que d'excellentes technologies juridiques et des services de traduction sont disponibles et que la Cour suprême dispose de personnel qualifié. Selon eux, une exigence de la sorte pourrait réduire le bassin de candidats comme juges et la priorité devrait avant tout être accordée à leurs habiletés juridiques et à leur jugement.

Enjeux locaux (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador, aînés de l'île de Vancouver, Nouveau-Brunswick, grandes villes et villes de taille moyenne de la Saskatchewan)

Des discussions sur les préoccupations locales ont été tenues dans quatre groupes. Elles visaient à recueillir les points de vue des participants sur leur économie locale, les secteurs clés et les enjeux auxquels font face ces secteurs et à évaluer s'ils connaissaient le soutien offert par le gouvernement fédéral et les besoins en la matière.

Enjeux locaux de Terre-Neuve-et-Labrador (anciens bénéficiaires de la PCU de Terre-Neuve-et-Labrador)

Les participants de Terre-Neuve-et-Labrador ont désigné l'industrie pétrolière et gazière, la pêche, l'agriculture, le tourisme et l'extraction minière comme secteurs économiques les plus importants dans la région.

La discussion a ensuite porté sur la connaissance qu'avaient les participants des initiatives du gouvernement fédéral visant à soutenir les secteurs et les projets économiques clés, dont les suivants :

- La pêche – La plupart n'étaient pas au courant du soutien offert à ce secteur par le gouvernement du Canada, mais de nombreux participants revendiquaient une réévaluation des quotas qui y sont attribués et ont souligné que les décisions politiques à cet égard devraient être fondées sur la science et les données.
- Le secteur pétrolier et gazier – Outre les prêts à intérêt négatif accordés aux sociétés que quelques participants jugeaient préoccupants, la majorité ne connaissait pas les types d'aide que le gouvernement du Canada avait en place pour le secteur pétrolier et gazier. Invités à dire ce que le gouvernement du Canada pouvait faire de plus pour appuyer ce secteur, certains réclamaient de meilleures mesures de sécurité pour les travailleurs des plates-formes pétrolières, notamment pour lutter contre la COVID-19.
- Le tourisme – Les participants reconnaissaient l'apport considérable du tourisme à l'économie provinciale, mais n'avaient pas eu vent d'initiatives particulières de la part du gouvernement fédéral visant à soutenir le secteur, si ce n'est la promotion des vacances dans la province.

En dernier lieu, nous avons demandé aux participants s'ils se souvenaient d'avoir entendu parler récemment du projet de centrale hydroélectrique à Muskrat Falls et de l'aide accordée à ce projet par le gouvernement du Canada. Les participants ont formulé surtout des commentaires négatifs sur ce projet, qu'ils connaissaient bien par ailleurs, à cause de la dette croissante du gouvernement provincial. Personne n'était au courant d'une annonce récente du gouvernement fédéral relative au report du versement de millions de dollars accordé à Terre-Neuve-et-Labrador.

Enjeux locaux de l'île de Vancouver (aînés de l'île de Vancouver)

Nous avons demandé aux participants de réfléchir aux plus importants secteurs de l'île. Ils ont nommé le tourisme comme secteur de premier plan, suivi de l'extraction de ressources, à commencer par l'industrie forestière.

Nous leur avons ensuite demandé s'ils avaient entendu parler de l'aide du gouvernement fédéral dans ces deux secteurs :

- La pêche et l'aquaculture – Peu étaient au courant d'initiatives précises du gouvernement fédéral pour appuyer ce secteur. Certains estimaient que le gouvernement fédéral était limité dans ce qu'il pouvait faire pour aider ce secteur.
- Le tourisme – Sans être opposés à du financement de la part du gouvernement fédéral, ils ne connaissaient généralement pas les initiatives du gouvernement fédéral, à part celles visant l'entretien de sites patrimoniaux et de parcs nationaux.

Enjeux locaux au Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick)

Les participants ont désigné l'industrie des ressources naturelles comme principal moteur économique du Nouveau-Brunswick (p. ex., les secteurs pétrolier, forestier, du bois, de l'extraction minière et de la pêche). Dans l'ensemble, la plupart étaient d'avis que le gouvernement fédéral pouvait en faire plus pour aider ces secteurs, notamment en renforçant la surveillance et les politiques environnementales.

Comme nous l'avons fait dans les groupes, nous avons posé des questions aux participants à propos de l'aide accordée à des secteurs précis :

- Le tourisme – Les participants avaient peu entendu parler des initiatives du gouvernement du Canada pour aider ce secteur, mais convenaient pour la plupart qu'une meilleure protection des ressources et des milieux naturels de la province contribuerait à soutenir et à stimuler l'industrie.
- L'agriculture – Encore une fois, les participants n'étaient pas au fait d'initiatives en particulier, mais reconnaissaient toutefois que le secteur agricole bénéficiait en général de subventions importantes du gouvernement du Canada.
- La fabrication et la transformation – Les participants se sont peu attardés à ce secteur. Certains ont cependant martelé l'importance de soutenir les petites entreprises plutôt que les grands fabricants et transformateurs.

Enjeux locaux en Saskatchewan (grandes villes et villes de taille moyenne de la Saskatchewan)

Voici certains des plus importants secteurs mentionnés par les participants de la Saskatchewan : l'agriculture, le secteur pétrolier et gazier, l'énergie, l'extraction minière, la santé et l'éducation. De l'avis des participants, il fallait aider davantage tous ces secteurs.

Les secteurs suivants ont fait l'objet de discussions plus approfondies :

- Le secteur pétrolier et gazier – Les participants étaient au courant de l'acquisition du réseau pipelinier Trans Mountain par le gouvernement fédéral. Pour soutenir ce secteur, les participants ont recommandé de construire des raffineries en Alberta et en Saskatchewan, de manière à créer des emplois dans ces provinces.
- L'agriculture – Les participants connaissaient les subventions du gouvernement du Canada destinées à soutenir le secteur agricole de la province ainsi que les initiatives de commercialisation sur les marchés extérieurs visant à stimuler les ventes mondiales de produits agricoles, dont le canola, les lentilles et le bœuf.
- L'extraction minière et la production d'électricité – La plupart des participants n'avaient pas eu vent des initiatives du gouvernement fédéral dans ce domaine.

En guise de conclusion, les participants ont été invités à donner des exemples d'autres enjeux que le gouvernement fédéral devait soutenir. Une discussion s'est ensuivie sur les divers secteurs qu'il fallait aider davantage, des aciéries aux mines de potasse, en passant par la santé mentale et la prévention du suicide. Par ailleurs, plusieurs participants estimaient que la formule de péréquation actuelle devait être rééquilibrée.

Questions autochtones (Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan)

Priorités autochtones

Lorsque nous leur avons demandé quels étaient les enjeux autochtones sur lesquels le gouvernement fédéral devrait se concentrer, les participants ont mentionné le besoin d'un financement accru en éducation et en soins de santé, la pénurie d'eau potable dans les réserves, le manque de logements et un intérêt renouvelé à l'égard de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Dans le même ordre d'idées, les participants ont tourné leur attention vers les affaires autochtones et les améliorations que le gouvernement fédéral devrait apporter. Ils étaient particulièrement préoccupés par les problèmes territoriaux non résolus, comme la vente de terres appartenant à la Couronne, la représentation des Autochtones au sein du gouvernement et la manière dont le système pénal canadien semble perpétuer l'héritage des pensionnats autochtones.

Interrogés à savoir si le gouvernement du Canada avait fait des progrès dans les dossiers autochtones, certains participants étaient d'avis que ce dernier avait fait du bon travail en s'attaquant à certains problèmes liés aux traités survenus dans le Grand Nord et en offrant une compensation financière.

La DNUDPA (Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones)

La plupart des participants ne connaissaient pas la DNUDPA. Après que nous leur ayons fourni plus d'information, bon nombre d'entre eux avaient l'impression que la *Loi sur les Indiens* empêchait tout changement important ou significatif de se produire. Ils ont ajouté que tant que les peuples autochtones ne joueraient pas un rôle plus important dans les décisions du gouvernement fédéral et que la *Loi sur les Indiens* ne serait pas abrogée, la DNUDPA n'aurait guère de sens et très peu d'impact sur les problèmes qui affligent toujours leurs communautés.

De plus, la plupart des participants ont présumé que même si la DNUDPA était pleinement mise en œuvre au Canada, cela ne changerait d'aucune façon le quotidien des peuples autochtones, dans les réserves comme à l'extérieur de celles-ci.

Avis concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves

Une proportion relativement élevée de participants était consciente des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour éliminer les avis concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves. Nous leur avons présenté une infographie contenant plus d'information, mais celle-ci ne les a pas convaincus.

Même si certains ont constaté une diminution importante du nombre de communautés où des avis d'ébullition sont toujours en vigueur, ils ont néanmoins souligné que dans leurs communautés, l'eau contenait encore des produits chimiques. Malgré la déception que leur a inspirée l'infographie dans son ensemble, de nombreux participants ont reconnu que le gouvernement du Canada avait fait des progrès dans ce dossier.

Le nouvel échéancier concernant la levée des avis concernant la qualité de l'eau potable a déçu les participants. Bon nombre d'entre eux ont cité en exemple d'autres projets, comme les fonds d'aide à la pandémie et la construction d'une nouvelle route à Regina, qui ont reçu un financement d'urgence, ce qui les a choqués, leur donnant l'impression que les problèmes d'eau potable étaient moins urgents et moins importants.

Petits réacteurs nucléaires (Nouveau-Brunswick)

L'énergie nucléaire a fait l'objet d'une brève discussion dans un seul des groupes. Même si certains étaient favorables à cette source d'énergie efficace et propre lorsqu'on la compare à la plupart des autres qui existent, à l'exception de l'énergie éolienne et l'énergie solaire, bon nombre de participants étaient préoccupés par les questions de sécurité et d'élimination des déchets nucléaires. Bien qu'ils aient reconnu les dangers que représentent d'autres sources d'énergie pour l'environnement, les participants ont mentionné les risques de fuites radioactives provenant de sites d'entreposage de déchets nucléaires. Plusieurs étaient d'accord pour dire que s'il fallait choisir entre les sources d'énergie renouvelables et l'énergie nucléaire, ils privilégieraient la première option.

Les échanges ont porté principalement sur les petits réacteurs nucléaires (PRN) relativement peu connus des participants. Lorsque nous leur avons parlé de ce secteur émergent de l'innovation en

matière d'énergie nucléaire, de sa faible empreinte écologique et du fait que les PRN produisent moins de déchets que les réacteurs nucléaires traditionnels, la plupart sont demeurés sceptiques, bien qu'intrigués par ce concept. Certains ont réitéré leurs craintes quant aux dangers que représentent les déchets nucléaires alors que d'autres n'en savaient pas suffisamment sur cette technologie pour commenter. Les participants les mieux informés étaient généralement plus favorables – ils savaient que le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisageait d'utiliser les PRN dans leur province et favorisaient leur empreinte écologique réduite, leur nature modulaire et leurs avantages lorsqu'il s'agit de fournir de l'électricité aux régions éloignées.

En considérant les avantages environnementaux et économiques associés aux PRN, les participants hésitaient à approuver complètement la technologie. Ils ont de nouveau exprimé leurs craintes au sujet des déchets nucléaires radioactifs et des dangers pour l'environnement. Ils étaient réticents à faire passer la croissance économique et la création d'emplois avant les risques pour l'environnement et ont suggéré qu'il faudrait en faire davantage pour s'assurer que les investissements dans les PRN ne créent pas d'autres problèmes pour les générations futures.

Itinérance (résidents de grandes villes de l'Ontario qui sont réticents à la vaccination, Canadiens racialisés de grandes villes et de villes de taille moyenne de l'Alberta, grandes villes francophones, aînés de l'île de Vancouver, Nouveau-Brunswick)

Dans tous les groupes, les participants s'entendaient pour dire que l'itinérance est un problème au Canada. Même ceux, peu nombreux, qui n'étaient pas convaincus ont admis son existence, mais y voyaient davantage une manifestation de causes plus profondes plutôt qu'un problème en soi.

Les perceptions du problème variaient d'un groupe à l'autre. La plupart des commentaires recueillis faisaient des liens entre la santé mentale, la consommation de substances et l'itinérance. D'autres mentionnaient les aspects économiques de l'itinérance et plus particulièrement le décalage, dans plusieurs régions, entre le salaire minimum (et le nombre d'emplois au salaire minimum) et les prix des logements (qu'on appelle aussi le salaire de subsistance) ou le manque de logements à prix abordable.

Nous avons demandé aux participants si le phénomène de l'itinérance s'était amélioré ou aggravé. Encore une fois, tous se sont accordés pour dire qu'il s'agissait d'un problème grave qui allait en s'aggravant. Plusieurs ont fait le lien avec le ralentissement économique dû à la pandémie de COVID-19. Dans les grandes villes, le nombre réduit de logements abordables remplacés par des condominiums plus dispendieux a été perçu comme exacerbant le problème de l'itinérance.

Quelques participants seulement ont exprimé des opinions divergentes. D'après eux, il s'agit surtout d'une responsabilité individuelle. Certains étaient d'avis que les programmes de soutien en place sont suffisants pour aider les personnes itinérantes, pourvu que celles-ci utilisent l'aide qui leur est fournie de manière responsable.

Nous leur avons demandé ce que le gouvernement du Canada pourrait faire au sujet de l'itinérance. Dans tous les groupes, plusieurs ont demandé qu'on augmente les services de soutien en santé mentale, notamment pour la prévention et le traitement. Même si cette suggestion a été émise dans

plusieurs groupes, seulement quelques participants ont fourni des détails autres que la nécessité d'un accès rapide aux travailleurs sociaux et aux services de soutien sur place. L'éducation a également été pointée comme étant un facteur clé pour réduire ou prévenir l'itinérance. La majorité était favorable à ce qu'on redouble d'efforts en santé mentale. Les participants ont réclamé des mesures accrues pour s'attaquer aux enjeux économiques. Certains ont suggéré de régler les problèmes de revenus des particuliers et des ménages. D'autres ont proposé d'établir un revenu de base universel et un supplément de revenu lié au logement.

S'en est suivi une discussion sur la possibilité d'éradiquer l'itinérance au Canada au cours des dix prochaines années. Bien que plusieurs avaient le sentiment que cet objectif était louable, peu l'estimaient réaliste. Ceux qui y croyaient ont cité en exemple le développement accéléré des vaccins contre la COVID-19 en situation de crise et estimaient qu'on pourrait faire de même pour l'itinérance. La majorité des participants ont été plus modérés dans leurs commentaires. Certains étaient d'avis que des expériences plus poussées étaient nécessaires pour déterminer les mesures à prendre pour s'attaquer aux problèmes de santé mentale et de dépendance. Les participants se sont entendus pour dire qu'un objectif visant à réduire de 50 % l'itinérance au cours des dix prochaines années était plus réaliste et plus facilement atteignable.

Nous avons ensuite présenté aux participants trois énoncés que pourrait utiliser le gouvernement du Canada dans ses messages.

L'énoncé « *Chaque Canadienne et Canadien mérite d'avoir un chez-soi sécuritaire et abordable* » s'est classé premier dans tous les groupes, loin devant les deux autres. Aux dires des participants, il met l'accent sur les besoins fondamentaux, la santé, la sécurité et les aspects financiers. Ce message a été qualifié de positif, juste et applicable à un large éventail de circonstances pouvant mener à l'itinérance. Il a bien rendu l'importance d'un salaire décent. Bon nombre de participants ont réagi favorablement aux mots « sécuritaire » et « abordable ».

La phrase « *Dans un pays comme le Canada, personne ne devrait vivre dans la rue* » a interpellé les participants qui y ont vu un vibrant plaidoyer, à la fois positif et très réaliste, en ce sens qu'il reconnaît :

- les fondations solides du Canada;
- l'importance pour les Canadiens de prendre soin les uns des autres; et
- la nature insoluble de l'itinérance; bien qu'on ne doive pas l'accepter, il faut admettre que le problème sera toujours là, d'une façon ou d'une autre.

Le deuxième énoncé – *Une personne itinérante au Canada en est une de trop* – bien que concis, percutant et direct, n'a toutefois pas convaincu les participants. Ceux-ci ont fait valoir que, bien que factuel, le message était flou et n'abordait pas le contexte important comme le faisait le premier.

La haine sur Internet (grandes villes francophones, Intérieur de la Colombie-Britannique)

La haine sur Internet a fait l'objet d'une longue conversation dans deux groupes en janvier. Les participants ont discuté de la nécessité de limiter les propos en ligne, d'établir des secteurs

d'intervention prioritaire et de définir le rôle du gouvernement fédéral et celui des entreprises de médias sociaux.

Pour amorcer la discussion, nous avons demandé aux participants si les gens devraient être autorisés à dire tout ce qu'ils veulent en ligne (p. ex., dans les médias sociaux comme Facebook ou Twitter), ou s'il fallait imposer des limites. Parmi les francophones résidant à l'extérieur du Québec, le consensus voulait que des limites soient mises en place, même si quelques-uns n'ont pas osé exprimer leur opinion. En revanche, différents points de vue ont été émis par les participants de l'Intérieur de la Colombie-Britannique, où la discussion a été assez nuancée. Bien que plusieurs aient reconnu les dangers des conversations sans restriction dans les médias sociaux, les avis étaient partagés entre ceux en faveur de l'imposition de limites et les défenseurs de la liberté d'expression.

Nous avons présenté aux participants une liste d'enjeux liés aux activités en ligne et leur avons demandé quels étaient ceux qui représentaient un problème majeur au Canada. L'exploitation des enfants et la haine sur Internet ont été mentionnées. Les participants ont également exprimé leurs inquiétudes à l'égard des comportements racistes et de l'intimidation en ligne dans ce contexte. Quelques-uns s'attendaient à ce que l'intimidation en ligne figure sur la liste.

Lorsque nous leur avons demandé s'il conviendrait d'y ajouter quoi que ce soit, certains ont mentionné la dépendance aux médias sociaux.

Priorités du gouvernement du Canada et des entreprises de médias sociaux

À la question si une plus grande réglementation en ligne était nécessaire, les participants ont fourni des réponses similaires à celles concernant les limites à imposer aux propos en ligne. Bien que la réaction initiale de nombreux participants ait été favorable à une plus grande réglementation, d'autres ont exprimé des préoccupations, dont celles-ci :

- Les atteintes éventuelles à la liberté d'expression et à la vie privée (p. ex., mise sur écoute des téléphones cellulaires de particuliers, surveillance des habitudes de recherche en ligne);
- La nature et la portée de la réglementation; et
- La capacité de réglementer les plateformes et les technologies en ligne qui évoluent rapidement et qui sont largement utilisées. Aux dires de certains, il serait difficile à ce stade-ci de contrôler à la fois les plateformes en ligne et les utilisateurs.

Une autre question à savoir si le gouvernement du Canada avait un rôle à jouer en réponse à ces enjeux ou si cela devrait être de la responsabilité des entreprises de médias sociaux elles-mêmes a également obtenu des réactions mixtes. Certains participants étaient d'avis que le gouvernement fédéral devrait intervenir alors que d'autres s'inquiétaient du fait qu'il ait de la difficulté à imposer des règlements à des sociétés américaines privées.

Nous leur avons présenté plusieurs mesures que le gouvernement du Canada envisageait d'utiliser et leur avons demandé laquelle devrait être sa priorité absolue. La suggestion visant à demander aux entreprises de médias sociaux d'accroître leur propre surveillance a carrément été écartée. Les participants étaient plus favorables au renforcement de la surveillance en ligne par les forces policières

des activités illégales en vertu des lois actuelles et à la réglementation des entreprises de médias sociaux.

Dans la dernière partie de la discussion, les participants ont évalué des mesures que pourraient prendre les entreprises de médias sociaux et ont de nouveau été invités à indiquer quelle devrait être leur priorité. Parmi les quatre mesures qui leur ont été présentées, les participants se sont ralliés autour de l'instauration de sanctions plus strictes pour les récidivistes, y compris l'interdiction d'accès à la plateforme. D'autres étaient favorables à ce qu'on se débarrasse des trolls et des robots conversationnels.

Pour la dernière question, les participants devaient choisir une ou deux options qui représentaient le mieux leurs opinions :

- La plupart étaient d'avis qu'il devrait y avoir une réglementation accrue des plateformes de médias sociaux, même si cela signifie que du contenu légitime peut occasionnellement être signalé ou retiré. Cette opinion est conforme à celle voulant qu'il y ait des conséquences pour les entreprises qui contribuent à la prolifération des activités illégales en ligne.
- Un nombre moins élevé de participants ont répondu qu'il ne devrait pas y avoir de réglementation accrue des plateformes de médias sociaux, même si cela signifie que des choses comme les discours haineux ou l'incitation à la violence peuvent faire du mal aux gens.

Services de garde (parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, grandes villes et villes de taille moyenne de la Saskatchewan, Intérieur de la Colombie-Britannique)

Une discussion a eu lieu avec les trois groupes susmentionnés pour sonder les perceptions à l'égard des services de garde, les connaissances et les opinions quant aux plans du gouvernement fédéral.

Perceptions à l'égard des services de garde

Interrogés sur les services de garde dans leur région avant la pandémie, les participants avaient des perceptions plutôt équilibrées. Les commentaires positifs tournaient autour de deux aspects – le nombre important de garderies bien situées dans leurs quartiers et la variété des services offerts.

Les participants ont toutefois fait valoir qu'il y aurait lieu d'apporter des améliorations en ce qui concerne l'abordabilité et la disponibilité des services. Les coûts étaient de loin l'élément le plus souvent mentionné par les participants qui ont dit payer des tarifs exorbitants qui rendaient les services inabordables, en particulier pour ceux qui ont plusieurs enfants en bas âge. Certains ont expliqué les difficultés qu'ils ont eues à prendre la décision, une fois le congé de maternité terminé, que l'un des parents retourne travailler (parfois uniquement pour couvrir les frais des services de garde) ou demeure à la maison avec les enfants. De nombreux participants ont constaté qu'en raison de la forte demande, les places en garderie étaient limitées et les listes d'attente faisaient en sorte qu'il était difficile d'obtenir une place pour leurs enfants, à moins d'avoir planifié longtemps d'avance.

Connaissance et perceptions des plans du gouvernement fédéral relativement aux services de garde

Les participants étaient peu nombreux à connaître les plans du gouvernement du Canada en ce qui concerne les services de garde. Après que nous leur ayons fourni de l'information supplémentaire (voir la section Constatations détaillées), les réactions étaient généralement positives, en particulier dans le groupe de parents de la RGT, où les participants ont affirmé qu'ils accueilleraient et apprécieraient grandement ces mesures. Dans les autres groupes, certains ont parlé de l'importance d'investir dans l'éducation préscolaire des enfants afin de créer pour eux de meilleures occasions pour l'avenir. Toutefois, plusieurs ont trouvé que l'énoncé était flou et les laissaient avec plus de questions au sujet du plan.

Dans les trois groupes, les participants ont unanimement reconnu l'importance d'investir dans les services de garde et que cela devrait être une priorité pour le gouvernement du Canada. Plusieurs raisons ont été fournies :

- Les services de garde stimulent l'économie en permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder au marché du travail;
- Le fait de permettre à un plus grand nombre de parents de réintégrer le marché du travail pourrait les aider à s'accomplir et à devenir ainsi de meilleurs parents, en plus de réduire la pression exercée sur le système de santé;
- Les services de garde sont perçus comme étant un avantage « positif-net » puisqu'en investissant tôt dans les soins et l'éducation des enfants, on obtient un rendement positif à long terme ; et
- Les services de garde seraient un meilleur investissement pour le gouvernement du Canada, comparativement à d'autres priorités et initiative permanentes.

Au terme de la discussion, nous avons présenté aux participants trois raisons possibles (ci-dessous) pour lesquelles le gouvernement fédéral devrait accroître ses investissements dans les services de garde et nous leur avons demandé de nous indiquer quelle était celle qu'ils trouvaient la plus convaincante.

- *Les services de garde sont importants, car ils permettent à un plus grand nombre de femmes d'entrer sur le marché du travail.*
- *Les services de garde font croître l'économie, car ils permettent à un plus grand nombre de personnes de travailler.*
- *Plus de places dans les services de garde signifie moins de pressions financières pour les familles de classe moyenne qui travaillent fort.*

Conformément à leurs commentaires précédents, la plupart des participants ont choisi le deuxième énoncé – *Les services de garde font croître l'économie, car ils permettent à un plus grand nombre de personnes de travailler* – comme étant le plus convaincant, car il explique clairement qu'en permettant aux gens de retourner sur le marché du travail, on contribue à la croissance économique. Ils avaient aussi le sentiment que cet énoncé réussirait à convaincre ceux qui sont d'avis que le gouvernement fédéral ne devrait pas investir dans les services de garde pendant qu'il doit gérer un important déficit. Les participants ont trouvé que le premier énoncé – *Les services de garde sont importants, car ils*

permettent à un plus grand nombre de femmes d'entrer sur le marché du travail – était semblable au deuxième et bien que certains aient apprécié le fait qu'il s'adresse aux femmes qui intègrent le marché du travail, la plupart lui ont préféré le deuxième, plus inclusif.

Évaluation des messages

Pour conclure la discussion, nous avons présenté aux participants les deux messages suivants concernant les services de garde et leur avons demandé de choisir celui qu'ils préféreraient :

- *Investir dans des services de garde qui sont accessibles, de qualité, abordables et inclusifs n'est pas seulement bon pour les familles, c'est aussi une bonne chose sur le plan économique.*
- *Des services de garde de haute qualité et abordables ne sont pas un luxe, mais une nécessité. C'est pourquoi nous sommes en train de créer un système national qui permettra de réduire les coûts et de créer plus de places.*

De façon générale, les participants ne se sont pas clairement entendus sur le message qu'ils préféreraient. Les deux messages leur ont plu, pour des raisons différentes. Dans le premier, ils ont aimé qu'on explique pourquoi les services de garde représentaient un investissement judicieux pour tous les Canadiens (et pas seulement les familles). Le deuxième message leur a également plu parce qu'il expliquait en quoi consistait le plan du gouvernement (*réduire les coûts et créer plus de places*).

Messages concernant la réduction des coûts (parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire)

Dans le groupe composé de parents de la RGT qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, nous avons utilisé une dernière liste de questions concernant les choses que le gouvernement fédéral pourrait faire dans le cadre de son plan pour mettre en place un système pancanadien d'apprentissage et de garde pour les jeunes enfants. Parmi les trois choix qui leur ont été proposés, la plupart ont préféré la troisième option comme cible pour le gouvernement du Canada.

- *Réduire les frais de garde d'enfants de 5 000 \$ par année d'ici l'an prochain, pour éventuellement les réduire de 7 500 \$.*
- *Réduire de moitié les frais de garde d'enfants dans un premier temps, pour éventuellement les réduire de 75 %.*
- *Fixer un plafond de 20 \$ par jour pour les frais de garde d'enfants l'année prochaine, puis le ramener à 10 \$ par jour.*

Aux dires de plusieurs, cet énoncé était le plus pertinent et le plus clair. Les participants ont bien compris ce qu'il leur en coûtait par jour pour les services de garde, et pouvaient facilement comparer le tarif réduit à celui qu'ils payent actuellement. Pour plusieurs, cette option était généralement la moins chère et la plus équitable pour tous, surtout dans les régions du pays où les services de garde sont réputés comme étant les plus coûteux (jusqu'à 60 ou 70 \$ par jour).

Quelques participants ont choisi la deuxième option, qui permet à ceux qui connaissent moins les tarifs des services de garde de savoir de quel montant ils seraient réduits.

La première option est celle qui a suscité le moins d'enthousiasme, la réduction proposée étant inférieure aux autres. Relativement à celle-ci, nous avons posé cette question aux participants : Si le gouvernement du Canada devait réduire les frais de 5 000 \$, serait-il préférable d'envoyer un remboursement aux parents pour ce montant ou devrait-il trouver un moyen de s'assurer que les frais réels facturés par le prestataire des services de garde diminuent ? Parmi tous les groupes, c'est la dernière proposition – la réduction appliquée directement aux frais de garde d'enfants – que la majorité des participants a choisie. Quelques-uns ont indiqué qu'ils n'avaient aucune préférence.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

The Strategic Counsel

Numéro de contrat : 35035-182346/001/CY

Date d'octroi du contrat : le 18 décembre 2020

Valeur du contrat : 1 618 838,00 \$
